

<b>SECTEUR D'ACTIVITE</b> Enseignement supérieur	<b>TYPE DE PROGRAMME</b> <b>ERASMUS+</b> <b>Mobilité Internationale de Crédits (MIC)</b> <b>International Credit Mobility (ICM)</b>	<b>BENEFICIAIRES</b> Etudiants Enseignants Personnels administratifs
<b>ACTIONS FINANCEES</b> Mobilités	<b>RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b> Site web <a href="#">Penelope+</a> Grille d'évaluation 2016 (PJ #1) Guide du candidat (PJ#2) Formulaire commenté du candidat (PJ#3) Montants applicables aux mobilités de l'action (PJ#4)	<b>REGIONS – Pays partenaires</b> <a href="#">voir liste des pays par Région</a>

### PRESENTATION DETAILLEE DE L'ACTION

Il s'agit d'un projet de **mobilités** entre les pays du programme Erasmus + et des pays partenaires du programme Erasmus+ s'inscrivant

- dans les politiques institutionnelles des établissements participants (porteur et partenaires)
- et dans un projet de coopération en vue de construire un partenariat institutionnel durable.

Des accords de coopération existants sont un atout dans le dépôt de projet mais n'est pas obligatoire.

Les activités suivantes peuvent être financées :

- ✓ mobilité entrante et sortante **pour les étudiants** de l'enseignement supérieur :
  - période d'études : à partir de la 2<sup>e</sup> année d'études supérieures pour une durée allant de 3 mois à 12 mois à destination ou en provenance des pays partenaires
  - **périodes de stages : éligibles depuis cette année !**
- ✓ mobilité entrante et sortante **pour les personnels** de l'enseignement supérieur :
  - Mission d'enseignement : d'une durée de 5 jours à 2 mois, hors voyage, et minimum 8 heures d'enseignement par semaine à destination ou en provenance des pays participants
  - Période de formation : d'une durée de 5 jours à 2 mois, hors voyage, pour une période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur. Les activités éligibles peuvent être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées (les conférences sont exclues)
- ✓ Activités de soutien à la mobilité sous forme d'enveloppe de frais d'organisation

### FINANCEMENT DE L'ACTION

Il s'agit d'une subvention qui couvrira en partie :

- ✓ La gestion du projet, soutien organisationnel : **350€participant, versé après 80% dépensé**
- ✓ La mobilité des participants : les frais de séjours
  - études : 850€mois pour une mobilité entrante et **700€mois pour la mobilité sortante**
  - **stages : 850€mois pour une mobilité entrante et 700€mois pour la mobilité sortante**
  - enseignement : **160€j.** pour mobilité entrante et **180€j.** pour mobilité sortante
  - formation : **160€j.** pour mobilité entrante et **180€j.** pour mobilité sortante
- ✓ Les frais de voyage se calculent selon le barème kilométrique

**Simulateur budgétaire pour la mobilité dans l'enseignement supérieur : [à utiliser ici](#)**

Fonds européens (ou Instruments) pour cette action pour la France : >15 M€: voir [ici](#) la répartition des crédits et mobilités par Région.

### DUREE DU PROJET

- Du 1er juin 2018 au 30 septembre 2019 (16 mois)
- ou
- Du 1er juin 2018 au 31 mai 2020 (26 mois)

### A SAVOIR POUR 2018

- ✓ Rappel : les mobilités pour un stage ne sont pas éligibles
- ✓ Les mobilités entrantes sont à privilégier
- ✓ Les mobilités sortantes dans certaines zones ne sont pas éligibles ([voir tableau](#))
- ✓ Rappel : nouvelle Région créée en 2017 : 9 – Irak, Iran, Yémen
- ✓ Les Régions– dont les crédits sont souvent sous-utilisés : 1 (Balkans occidentaux) et 2 (Pays du voisinage de l'est) : [voir liste des pays par Région](#)

### EVALUATION

- ✓ Elle se fait par pays partenaire ciblé (et non par projet)
  - ⇒ d'où la nécessité de renseigner 1 formulaire de candidature par pays ciblé
- ✓ Les critères sont les suivants :
  - **La pertinence stratégique : 30/100** : cohérence entre le projet de mobilité et les stratégies à l'international des établissements (*connaissons nous celles de l'UGA ?*).  
*Conseil de l'agence Erasmus : attention, cette partie est généralement négligée par les porteurs de projet, insuffisamment étoffée : bien lier la stratégie de l'UE et de celles des établissements partenaires.*  
*Importance d'argumenter également du choix de mobilité : soit sur la base de partenariats existants, soit sur la volonté de développer de nouvelles coopérations. Dans ce cas, il est souhaitable de mettre plus l'accent sur des mobilités d'enseignement et de formation pour un partenariat naissant ou à construire.*
  - **La qualité des accords de coopération : 30/100** : les expériences du partenariat et la répartition des rôles/tâches/responsabilités
  - **La qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet : 20/100** : de la sélection des participants à la reconnaissance de leur période de mobilité
  - **Impact et dissémination : 20/100** : Impacts potentiels du projet (*directs/indirects ; attendus/réels ; court terme / moyen terme / long terme*) à un niveau local/régional./national etc. et valorisation des résultats des projets  
*Conseil de l'agence Erasmus : les impacts doivent être mesurables : quantitativement et qualitativement ; et portés sur les individus (effectifs), les structures et les systèmes. Il s'agit donc de présenter les dispositifs d'évaluation envisagés et projets de valorisation.*
- ✓ **Résultat** : Une évaluation sur 100 points pour chaque pays partenaire
  - ⇒ il faut obtenir une **note min. de 60/100** pour que le flux soit finançable et **min 15/30** au critère 1 « Pertinence de la stratégie »

### CANDIDATURE 2018 : 1 formulaire de candidature UGA UNIQUE regroupant tous les pays partenaires

- ⇒ Pour 2018, l'UGA cible la Tunisie, le Brésil, le Vietnam
- ⇒ la COMUE déposera un projet MIC avec le Japon

Si cette action vous intéresse :

- 1- merci de renseigner le [formulaire ci-joint](#), nous permettant d'enregistrer votre souhait

2- l'envoyer à : [international.projects@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:international.projects@univ-grenoble-alpes.fr)

3- Calendrier :

- Au fil de l'eau, dès que possible : des RDV individuels par porteur de projet vous seront proposés si vous avez bien renseigné le formulaire en ligne. Si non, merci de nous contacter.
- Semaine du 29 janvier 2018 : dépôt du projet en ligne – **le 1<sup>er</sup> février 2018 à 12h** au plus tard

### **Et après ?**

Les résultats seront publiés en ligne et vous seront transmis par la DGD RTI.

Une fois le projet accepté, une convention de subvention sera signée entre l'UGA et l'agence nationale Erasmus+. Elle prévoit : un pré-financement à hauteur de 80% de la subvention accordée dans les 30 jours suivants la signature.